

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu le Code de l'Éducation
- Vu la charte des Éditions Universitaires de Dijon (EUD)
- Vu la proposition du Conseil de gestion des EUD à la séance du 13 mars 2025 de nommer Madame Marie-Ange FOUGÈRE en qualité de Directrice et Monsieur Hugues GALLI en qualité de Directeur adjoint

-ARRÊTE-

Article 1

Madame Marie-Ange FOUGÈRE, Professeur des universités, est nommée Directrice des Éditions Universitaires de Dijon (EUD) à compter du 18 mars 2025 pour une durée de quatre ans.

Article 2

Monsieur Hugues GALLI, Maître de Conférences en sciences du langage est nommé Directeur adjoint des Éditions Universitaires de Dijon (EUD) à compter du 18 mars 2025 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de région académique, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Dijon, le 18 mars 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Copies :

Mme Marie-Ange FOUGÈRE, Directrice des EUD
M. Hugues GALLI, Directeur adjoint des EUD
Mme Marie-Laure BAUDEMONT, Directrice du pôle Culture
Mme Annick HOLLER, Responsable administrative du Pôle Culture
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable / Pôle Finances
Rectorat
Publication sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe